



Culture et Europe, quels enjeux aujourd'hui ?

Note réalisée en Janvier 2009

Nouveau contexte, nouveaux enjeux

■ Evolution du contexte

Le contexte européen a fortement évolué depuis les années 2000 au regard de la mondialisation (et de ses impacts économiques, technologiques, sociaux, environnementaux et culturels), du vieillissement de la population européenne, de l'élargissement de son territoire à vingt-sept Etats membres et de l'évolution du contexte géopolitique (importance croissante des économies émergentes et notamment de la Chine et de l'Inde, apparition de nouveaux blocs régionaux, recomposition du territoire européen suite à la chute du mur, etc).

Ce contexte a posé de nouveaux défis à l'Union. En termes économiques par exemple, l'évolution vers de nouveaux facteurs de compétitivité (innovation, éducation - formation, mise en réseau ou accessibilité) souligne le retard européen. De même, l'élargissement du territoire, s'il induit une plus grande diversité, induit également de nouveaux déséquilibres territoriaux, entre pays mais plus encore entre régions européennes.

Ce nouveau contexte impliquait ainsi pour l'Union une évolution de son action tant en interne qu'en externe. Il nécessitait en effet une action plus stratégique et plus globale permettant de se concentrer sur des facteurs clés et d'avoir un effet structurant sur le long terme. Il nécessitait surtout de faire reposer cette action sur le choix d'un modèle de développement intégrant une complémentarité des politiques économiques, sociales et environnementales et d'une vision de son rapport au monde et de son positionnement comme un acteur dans la mondialisation (au regard des pays candidats, des pays voisins, des pays en développement ou des autres pays industrialisés).

■ Evolution des stratégies et des agendas

Dans ce cadre, l'Union européenne s'est dotée, progressivement, de plusieurs stratégies d'action, en interne comme en externe.

Initiée en 2000 et réaffirmée en 2005, la stratégie de Lisbonne sur la croissance et l'emploi doit tout d'abord permettre à l'Union de répondre à l'évolution du contexte économique en misant sur la connaissance, l'innovation et la valorisation du capital humain pour renouveler les bases de sa compétitivité, augmenter son potentiel de croissance et renforcer sa cohésion sociale. Elle implique ainsi une attention particulière aux questions d'emplois, de connaissance et d'innovation (recherche et développement, technologies de l'information et de la communication, innovation sous toutes ses formes).

Parallèlement, la stratégie de Göteborg, initiée en 2001 et réaffirmée en 2005, a pour objectif, au-delà de la stratégie de Lisbonne, de favoriser de manière plus large un développement durable du territoire européen et d'améliorer de manière continue la qualité de la vie, en créant des communautés durables et en garantissant la prospérité, la protection de l'environnement et la cohésion sociale. Elle s'attache ainsi à des objectifs clés : la protection de l'environnement, l'équité sociale et la cohésion, la prospérité économique et les responsabilités internationales de l'Union.

Plus récemment, l'Union a choisi, avec l'adoption d'un Agenda territorial européen, de s'attacher à la dimension territoriale de ces évolutions et au renforcement de sa cohésion territoriale. L'objectif est, au titre de la solidarité territoriale, de donner des chances équivalentes en termes de qualité de vie en s'appuyant sur les potentiels régionaux (et sur une bonne gouvernance) pour favoriser un développement polycentrique du territoire européen.

Enfin, l'Union a également structurer son action extérieure en tenant compte des différents objectifs stratégiques : adhésion pour les pays candidats, stabilité et échange avec les pays voisins, développement pour les pays en développement, partenariat stratégique avec les acteurs comme la Russie, la Chine ou l'Inde ou défense des trois piliers dans les enceintes internationales.

■ Evolution des questions posées

Ces choix stratégiques impliquent, au-delà d'un nouveau cadre d'action, une évolution de la nature et de la profondeur des questions posées au niveau européen. Ils impliquent de même une réflexion et une action de long terme de l'Union qui laisse une marge importante d'investissement pour les acteurs. Se posent ainsi par exemple les questions suivantes :

- Quelle place attribuons-nous et quel rapport entretenons-nous à la connaissance, l'innovation et au développement technologique dans nos sociétés ? Comment envisageons-nous le développement durable du territoire européen ?

- Quelle définition donnons-nous de l'innovation (technologique, organisationnelle, comportementale, etc) ? Quels champs peut-elle couvrir (économique, social, culturel, environnemental) ? Quelles sont les conditions de son émergence ?

- Quelle définition donnons-nous de la connaissance ?

- Quel peut-être le rôle et l'impact des technologies de l'information et de la communication à un moment où notamment le web 2.0 et les technologies collaboratives ont un impact économique (mutation des modèles économiques), professionnel (mutation des pratiques), social (nouveaux réseaux sociaux) et territorial fort ?

- Comment ces questions se traduisent-elles sur les territoires ?

- Plus globalement, comment ces éléments peuvent-ils définir un nouveau modèle social et un nouveau modèle industriel européen ? Vers quel modèle social souhaitons-nous tendre (dépassement du modèle consumériste, réhabilitation du collectif, prise en compte de l'équité, respect de la diversité culturelle, solidarité) ? Soit, dans quelle mesure l'Union européenne peut-elle proposer une voie propre dans la mondialisation ?

■ Evolution des enjeux pour la culture

L'évolution du contexte, des enjeux et des questions posées au niveau européen implique par conséquent une évolution profonde des enjeux culturels européens.

Le secteur culturel et créatif est tout d'abord un secteur clé du développement d'une économie de la connaissance. Secteur économique de poids, il intègre une proportion importante d'activités en lien avec la créativité, porteuses d'innovation et sous-tendant une forte production de contenus, comme d'activités intégrant les TIC (nouvelles pratiques de création, de diffusion, question des contenus en ligne, etc). Néanmoins, ce secteur est parallèlement en proie à de fortes mutations (construction d'un marché culturel européen, mutations des modèles économiques, mutation des modes d'organisation et de gestion, intégration du numérique) et à des faiblesses structurelles (ex : PME créatives en incapacité de bénéficier du marché intérieur et sous financées), nécessitant des politiques adaptées d'accompagnement et de soutien (notamment au regard de l'emploi et de l'employabilité dans les différents secteurs professionnels).

Le secteur culturel et créatif est, dans une société de la connaissance, un secteur qui favorise la valorisation du capital humain et social, qui participe d'une innovation qui aille au-delà de l'innovation technologique et qui contribue au développement de nouvelles compétences et capacités (compétences multiculturelles, appréhension de la diversité, créativité, etc). Il participe plus largement d'une société apprenante au sein de laquelle le savoir et les connaissances en eux-mêmes sont moins importants que de savoir « apprendre à apprendre ».

Le secteur culturel et créatif participe également, dans une perspective de cohésion sociale européenne, de la création de lien social, de la création de liens interculturels (et inter générationnels) et d'un accès à la culture et à la connaissance pour les citoyens européens qui repose sur de nouvelles formes d'adresse aux personnes vues comme des amateurs.

Plus largement, il participe du développement durable du territoire européen. Il contribue en effet à une société responsable fondée sur la responsabilisation citoyenne, la capacité participative des citoyens et sur un comportement de respect et de contrôle du développement technologique. Il contribue également à définir plus largement le pilier environnemental du développement durable en intégrant, au-delà du patrimoine naturel, les problématiques de diversité culturelle et d'environnement culturel (comme l'illustrent par exemple les questions relatives aux écosystèmes culturels).

Enfin, il doit être appréhendé au regard de son apport en termes de cohésion territoriale européenne (développement d'une solidarité territoriale, diversité sur les territoires, développement polycentrique durable du territoire européen - nouveau rapport centre/périphérie, urbain/rural ou intra-urbains).



Secteur culturel et créatif : un potentiel à développer

■ L'Agenda culturel européen : le premier pas vers une stratégie culturelle européenne

Premier texte d'importance sur la culture adopté au niveau européen, l'Agenda culturel européen, adopté en 2007, marque dans ce cadre une évolution de la prise en compte de la culture au niveau européen.

L'importance de cet Agenda réside d'une part dans la définition d'objectifs culturels d'intérêt commun au niveau européen qui prennent en compte l'apport de la culture à la construction européenne de manière plus large et plus stratégique. Il définit en effet trois enjeux : la diversité et l'interculturel, la créativité dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et les relations extérieures de l'Union. Il marque en cela une étape importante, la culture jusqu'à présent ayant été plutôt liée au marché intérieur, à l'objectif d'épanouissement des culturels ou à la constitution d'un espace culturel commun (et ceci même si l'objectif de diversité culturelle était devenu un objectif de l'Union depuis 1999).

■ L'Agenda culturel européen : de nouveaux modes de gouvernance pour la culture

L'importance de ce texte réside d'autre part dans les méthodes de mises en œuvre choisies qui impliquent, en matière culturelle, un rôle nouveau et des possibilités d'action nouvelles pour les Etats membres, les acteurs culturels et la Commission (et surtout la DG EAC), dans le sens d'une plus grande participation des acteurs et d'un plus grand partenariat. Elles marquent l'application et l'adaptation de modes de gouvernance déjà présents dans d'autres domaines au niveau européen et impliquant : la participation des acteurs (et plus particulièrement de la société civile) dans l'élaboration des politiques communautaires ; la nécessité de recourir à des méthodes alternatives à la réglementation plus flexibles et plus ouvertes (notamment lorsque l'Union n'a que des compétences limitées) ; et surtout une action concertée de toutes les institutions européennes, des Etats membres, des autorités régionales et locales et de la société civile.

Quatre voies de mises en œuvre sont actuellement à l'œuvre :

- une coopération plus structurée entre les Etats membres et les institutions de l'Union européenne (à travers la "méthode ouverte de coordination" – MOC),
- un dialogue régulier et structuré entre les acteurs de la société civile (à travers notamment les plateformes représentatives d'acteurs culturels issus de la société civile),
- un travail interne à la Commission de valorisation du potentiel de la culture et d'intégration de celle-ci dans toutes les politiques communautaires pertinentes (avec notamment un travail continu avec les DG - DG Entreprises, DG Recherche, DG Relex, DG regio, etc - et la création d'un groupe de coordination inter-services),
- de meilleures connaissances sur les réalités culturelles européennes permettant de soutenir les objectifs proposés et d'élaborer des politiques et des actions en s'appuyant sur des faits (au travers d'études, de la mise en réseau des acteurs concernés par l'évaluation d'impact et l'évaluation de la politique culturelle, etc.).

■ Europe et culture : un potentiel encore sous-exploité

Néanmoins, et malgré ces évolutions, le potentiel du secteur culturel et créatif au regard des enjeux européens (et plus particulièrement des stratégies de Lisbonne et Göteborg) reste pour l'instant sous-exploité.

La culture ne fait pas encore l'objet d'une stratégie affirmée, claire et globale. L'Agenda culturel européen ne couvre en effet pas l'ensemble des enjeux possibles, occultant par exemple les questions de cohésion sociale, de développement durable et de cohésion territoriale. De même, dans le cadre notamment de son second objectif lié à la créativité et à la stratégie de Lisbonne, sa mise en œuvre s'est dans un premier temps fortement concentrée sur la question des industries culturelles et créatives (même si ouverture maintenant).

La mise en œuvre du dialogue structuré avec la société civile repose par ailleurs la question de la participation des professionnels du secteur culturel au regard des modalités de constitution (qui n'ont pas permis le positionnement de nouveaux entrants et se sont limitées à ceux exerçant déjà une veille active auprès de la commission), de la composition (faiblement représentative des professions) comme des modes de fonctionnement (faiblesse de la diffusion de l'information par les participants ne permettant pas une appropriation large des professionnels) des plateformes.



La mise en œuvre de la méthode ouverte de coordination pose quant à elle la question de l'intégration à la réflexion d'acteurs autres qu'administratifs, de l'articulation et de la cohérence des différents processus engagés et de la faible visibilité pour les professionnels des négociations en cours.

Parallèlement, si la culture est présente, de manière transversale, dans certains programmes de financement européens, elle n'est pas toujours prise en compte de manière égale ou à proportion de son potentiel, cette prise en compte résultant de négociations antérieures à l'adoption de l'Agenda (et induisant ainsi un décalage entre l'opérationnel et le stratégique).

De la même manière, la culture ne fait pas l'objet d'une politique et de dispositifs spécifiques intégrant l'ensemble du potentiel de ce secteur comme de ses caractéristiques structurelles (myriade de PME, etc).

Au niveau des professionnels, on constate encore une difficulté à intégrer l'ensemble de ces enjeux et à les appliquer à leur propre secteur professionnel (notamment au niveau des organisations professionnelles), ceci ayant un impact sur le développement de pratiques européennes comme sur la contribution des professionnels aux réflexions en cours (ces acteurs n'ayant souvent pas d'agenda propre). Pour les acteurs participant aux plateformes, une difficulté à intégrer ces réflexions dans le cadre d'un agenda propre qui ferait des plateformes un des lieux de l'influence et non le seul.

De même, au niveau des collectivités territoriales, on constate une faible intégration de ces enjeux dans leurs stratégies et politiques culturelles et européennes.

Secteur culturel et créatif : des pratiques à développer

Dans ce cadre, replacer la culture au cœur de la société de la connaissance et du développement durable, et donc du modèle social européen, comme dans son action extérieure, implique, au niveau européen, national ou local, de :

1) Favoriser une réflexion de fond, prospective, stratégique et territoriale : permettant la constitution d'un socle conceptuel de fond ; intégrant la culture dans sa transversalité ; et pensant celle-ci comme un investissement essentiel dans le développement d'une société de la connaissance et du développement durable, et donc comme un secteur clé du projet et des actions de l'Union.

2) Faire une évolution des pratiques professionnelles vers : des pratiques participant de stratégies de développement d'une structure ou d'une filière ; des pratiques inscrites dans une perspective large (européenne et mondiale) ; des pratiques ancrées dans les territoires et les sociétés ; des pratiques favorisant un décloisonnement, une transversalité des approches et le développement de réseaux larges de socialisation ; des pratiques reposant sur l'acquisition de compétences nouvelles (capacité de penser en termes de développement, d'impact et de stratégie ; capacité à anticiper ; capacité à travailler en réseau).

3) Evolution des les politiques publiques – européennes, nationales et locales vers : des stratégies prenant en compte l'ensemble du potentiel du secteur culturel et créatif ; des politiques et dispositifs de long terme et fondés sur une analyse des besoins de ce secteur (nouveaux modes d'organisation, formation, protection intellectuelle, etc.) ; une complémentarité entre le niveau européen, national et local ; de nouveaux modes de gouvernance favorisant un dialogue entre le secteur culturel et créatif et les autres secteurs (monde économique, industriel, recherche, acteurs sociaux, éducation, etc), et, plus largement, le secteur culturel et la société. Avec une responsabilité particulière et un rôle renforcé pour les collectivités territoriales en termes d'accompagnement des professionnels dans l'évolution de leurs pratiques, de gouvernance et de développement de coopérations à l'échelle transfrontalière, euro régionale et européenne (favorisant une mise en réseau des acteurs et des territoires comme une diffusion des pratiques innovantes).

4) Dans les deux cas, permettre aux acteurs, collectivités comme professionnels, de se positionner et s'investir dans des espaces de concertation et de réflexion collective en tenant compte d'un système institutionnel et de gouvernance ayant des caractéristiques propres (notamment en termes d'agenda).